

**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN
DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
ET INSTITUTIONS SIMILAIRES**

Ljubljana, 15 - 17 novembre 2006

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires, auxquels s'associent les représentants des organisations socioprofessionnelles des partenaires euro-méditerranéens ne disposant pas de CES ou d'institutions similaires, réunis à Ljubljana, Slovénie, les 15, 16 et 17 novembre 2006, remercient vivement le Conseil économique et social de la République de Slovénie pour son hospitalité et sa contribution au succès du Sommet. Ils soulignent l'importance du fait qu'il s'agisse de la première fois, après le dernier élargissement, qu'un Sommet Euromed des CES et institutions similaires se tienne dans un nouvel État membre de l'Union européenne.

Les participants:

Sur le partenariat Euromed et la politique européenne de voisinage

2. prennent note des conclusions du Sommet Euromed des Chefs d'État de Barcelone de novembre 2005, notamment des dispositions relatives au développement du rôle de la société civile, et se félicitent de la participation de la Présidente du Comité économique et social européen à ce Sommet comme signe fort de la reconnaissance de l'activité du réseau des Conseils économiques et sociaux.
3. s'engagent à prendre des initiatives pour, en collaboration étroite avec les institutions européennes et les gouvernements des pays partenaires, mieux faire connaître les mécanismes de la politique européenne de voisinage (PEV) et favoriser une participation plus importante de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat et de la PEV. Dans ce cadre, ils se proposent de faire, au niveau national, un suivi régulier de la mise en œuvre de ces politiques et de présenter les résultats de leurs travaux aux Sommets Euromed des CES et institutions similaires.
4. s'engagent à poursuivre et à amplifier leurs relations de travail avec les autorités politiques du partenariat, l'Assemblée parlementaire Euromed et la Commission européenne pour assurer une meilleure implication de la société civile aux niveaux national et régional.

5. demandent d'assurer une mise en œuvre plus ambitieuse des politiques et objectifs visant à donner une plus grande visibilité au partenariat; les CES et institutions similaires se déclarent prêts à apporter leur contribution à cette action.

Sur le rôle de la société civile et la promotion du dialogue social

6. s'engagent à favoriser la création d'organes consultatifs de la société civile dans les pays de la région qui n'en disposent pas encore. Les deux pays prioritaires pour l'année 2007 seront la Jordanie et le Maroc.
7. s'engagent à accroître, sous l'égide de la Commission européenne, leurs contacts et relations de travail avec les réseaux des partenaires sociaux, UMCE et Forum syndical Euromed, et les autres réseaux socioprofessionnels et de la société civile ainsi qu'avec la Fondation Anna Lindh.
8. demandent à la Commission européenne et aux gouvernements des pays partenaires d'assurer une meilleure consultation de la société civile tant au niveau régional qu'au niveau national et de favoriser le développement de programmes visant le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des structures de dialogue. Dans ce cadre, ils se réjouissent de l'appui accordé par la Commission européenne à la continuation du projet TRESMED. La gestion de ce projet est assurée par le Conseil économique et social d'Espagne et promeut le développement de la fonction consultative dans la région.
9. demandent aux autorités du partenariat d'assurer le renforcement et la promotion du dialogue social dans les pays partenaires méditerranéens et d'apporter leur soutien aux initiatives prises par l'OIT dans ce domaine. Dans ce cadre, ils proposent à la prochaine Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne (premier semestre 2008) d'organiser une conférence tripartite sur l'évolution du dialogue social.
10. se réjouissent de l'organisation, conformément à leur demande exprimée lors du dernier Sommet, sous Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, d'une conférence euro-méditerranéenne sur l'emploi et le dialogue social dans la région Euromed en mars 2007.

Sur la situation au Proche-Orient

11. condamnent toute forme de violence, de terrorisme et d'intolérance et soulignent le drame inacceptable vécu par les populations civiles de toute la région, y inclus au Liban et dans les Territoires palestiniens. Ils appellent la Communauté internationale à soutenir l'effort de reconstruction au Liban, afin de garantir la reprise économique et la paix sociale, et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie des populations des Territoires palestiniens.
12. rappellent l'urgente nécessité d'assurer le respect de la dignité humaine et notamment de faire de la lutte contre la pauvreté l'une des priorités politiques du partenariat.

13. demandent que l'Union européenne, par l'intermédiaire notamment du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, de la Commission européenne et des États membres, prenne des initiatives majeures pour favoriser la création d'une paix globale, juste et durable dans la région.

Sur la promotion de l'égalité des genres

14. se félicitent des conclusions adoptées lors de la Conférence ministérielle Euromed d'Istanbul des 14 et 15 novembre 2006 sur le renforcement du rôle des femmes dans la société et en particulier:
 - 14.1 la volonté d'intégrer la question des droits politiques, sociaux, économiques et culturels des femmes dans le dialogue prenant place dans le cadre des accords d'association, des plans d'action de la politique européenne de voisinage ainsi que dans le cadre des programmes et projets de l'Union européenne.
 - 14.2 la reconnaissance de la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre gouvernements et acteurs non gouvernementaux dans la région Euromed, particulièrement les associations de femmes, de jeunes et les organisations socioprofessionnelles.
 - 14.3 la volonté de promouvoir le rôle et d'augmenter les capacités des organisations de la société civile, et notamment les organisations de femmes.
15. s'engagent à favoriser la mise en œuvre de ces recommandations et en particulier à promouvoir la représentation et la participation des femmes, à tous les niveaux de responsabilité, dans les organisations socioprofessionnelles et les autres organisations de la société civile.
16. s'engagent également à poursuivre leurs travaux sur la promotion de l'égalité des genres qu'ils aborderont de nouveau lors de leurs prochains Sommets et demandent à pouvoir contribuer directement aux travaux du groupe ad hoc de travail Euromed chargé de revoir la mise en œuvre du programme de travail adopté lors de la conférence ministérielle d'Istanbul.

Sur les politiques en faveur des jeunes

17. rappellent qu'une forte proportion de la population dans les pays partenaires a moins de 25 ans, ce qui constitue une richesse pour le développement des pays, mais également un danger pour la stabilité lorsque les conditions ne permettent pas d'intégrer pleinement et rapidement cette forte proportion de jeunes à la vie économique et sociale des pays.
18. demandent aux autorités Euromed et aux gouvernements des pays partenaires de donner le statut de priorité à l'éducation et à l'intégration des jeunes dans la vie économique et sociale.

19. recommandent que l'UE et les pays partenaires collaborent encore davantage dans les domaines de l'éducation et de la culture en assurant la reconnaissance mutuelle des qualifications ainsi qu'en favorisant une meilleure compréhension et une plus grande tolérance de la diversité des cultures et des religions, en particulier par des échanges de jeunes, la promotion des médias pour la jeunesse et des activités de jumelage.
20. se félicitent des nombreuses initiatives, dans plusieurs pays partenaires, pour la modernisation et la mise à niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ainsi que les initiatives prises par la Fondation Anna Lindh concernant des écoles Euromed, des équipes Euromed de jeunes chercheurs et des universités d'été et programmes d'échange.
21. réaffirment l'importance de développer la création d'emplois pour les jeunes, notamment par l'instauration d'un climat favorable à l'accroissement des investissements directs étrangers et l'encouragement des jeunes à créer leur propre entreprise au niveau local, par la mise à disposition d'instruments appropriés, tels que des microcrédits.
22. se félicitent de l'initiative et de la mise en œuvre du projet MEDA "Éducation et Formation pour l'Emploi" (ETE) et du récent lancement d'un réseau régional pour l'orientation professionnelle dans les 10 pays partenaires.
23. se réjouissent également de l'initiative dans le cadre du même projet de donner un soutien spécifique aux jeunes sans emploi dans les domaines du travail indépendant et la création des microentreprises.
24. demandent que les représentants de la société civile et notamment les organisations de jeunesse soient consultés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à la jeunesse, notamment dans le cadre des plans d'action nationaux de la politique européenne de voisinage.
25. estiment qu'il conviendrait de déployer des efforts renouvelés pour améliorer la visibilité des possibilités qui s'offrent aux jeunes dans le cadre de la politique européenne de voisinage.
26. soulignent qu'il conviendrait que les gouvernements apportent un appui au développement des capacités des organisations de jeunesse dans leurs pays respectifs, tout en s'assurant de ne pas porter atteinte à l'autonomie de ces organisations représentatives.

Sur la lutte contre la pauvreté dans les pays euro-méditerranéens

27. constatent que la pauvreté est un fléau mondial qui frappe toutes les régions du monde, y compris les régions les plus développées, mais à des degrés divers et sous des formes variées.
28. soulignent que la lutte contre la pauvreté doit inscrire ses objectifs dans la perspective ouverte par les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés pour la période 2000-2015 par les Nations Unies.

29. observent que la paix est une condition essentielle à la réussite de la lutte contre la pauvreté.
30. constatent également que le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale existe tant au sein des pays de l'Union européenne que dans d'autres pays euro-méditerranéens.
31. soulignent que le concept de développement ne doit pas être restreint à la seule croissance économique mais doit être élargi aux aspects sociaux, environnementaux, humains et tenir compte des aspects de redistribution afin de garantir le respect des droits de l'homme pour tous.
32. reconnaissent les efforts entrepris dans chacun des pays pour combattre le fléau de la pauvreté.
33. observent que dans les pays partenaires méditerranéens, la pauvreté frappe plus particulièrement les zones rurales, les femmes et les personnes sans emploi. Ils observent également l'apparition de poches de pauvreté importantes dans les milieux urbains et l'émergence de nouvelles formes de pauvreté: les "travailleurs pauvres". Ils invitent les pays partenaires méditerranéens à rechercher de nouvelles ressources pour le financement du Fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté.
34. observent enfin l'émergence d'un phénomène de pauvreté extrême qui constitue, pour les individus concernés, une atteinte réelle à leur dignité humaine.
35. constatent également les effets négatifs du problème de la dette et du déficit commercial vis-à-vis de l'Union européenne sur le développement économique des pays du sud de la Méditerranée.
36. appellent à une relance du partenariat euro-méditerranéen centré sur un objectif de lutte contre la pauvreté au profit essentiellement des couches les plus vulnérables de la société.
37. appellent, dans ce cadre, à l'adoption d'une approche globale et intégrée de lutte contre la pauvreté au sein du partenariat euro-méditerranéen. Cette approche devrait reposer sur l'affirmation d'un certain nombre d'objectifs généraux, la mise en œuvre de ceux-ci relevant de chaque État membre du partenariat sur la base de la méthode ouverte de coordination.
38. demandent que soient mises en place des politiques visant à l'obtention d'un travail décent pour tous.
39. demandent le développement de systèmes de protection sociale solidaires et accessibles à tous, apportant des garanties fondamentales en matière de santé et de protection des plus vulnérables, notamment des femmes, des personnes âgées, des handicapés et des enfants.
40. demandent le développement de dispositifs d'éducation et de formation tout au long de la vie afin d'éviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

41. soulignent que l'efficacité de la lutte contre la pauvreté dépend dans une large mesure du respect d'une bonne gouvernance, notamment la lutte contre la corruption et par conséquent d'un fonctionnement efficace de l'administration publique et de sa coopération harmonieuse avec les partenaires sociaux et les autres représentants de la société civile, ainsi que de la participation effective des personnes subissant elles-mêmes l'extrême pauvreté.
42. soulignent que la société civile, et notamment les CES et institutions similaires, doit être associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Sur la compétitivité et la cohésion sociale dans le cadre d'un espace intégré euro-méditerranéen¹

43. estiment opportun de tirer profit de la complémentarité entre la compétitivité et la cohésion sociale dans les diverses politiques et initiatives mises en œuvre dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, qui est renforcée depuis l'accord intervenu sur le nouveau programme d'action communautaire 2005-2010.
44. demandent, afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion sociale de la région, que les pays partenaires méditerranéens poursuivent les efforts qu'ils ont déployés au cours des dernières années en matière de gestion du secteur public, de renforcement de l'État de droit et de respect des libertés fondamentales, qu'ils adoptent des mesures destinées à améliorer la gouvernance, telles que la transparence et l'efficacité de l'administration publique, la lutte contre les pratiques de corruption, la démocratisation accrue des institutions et qu'ils poursuivent le développement du secteur privé et de l'esprit d'entreprise, notamment les petites et moyennes entreprises, les microentreprises et l'économie sociale.
45. considèrent, pour que les migrations dans la zone euro-méditerranéenne constituent une opportunité bénéfique pour les deux parties, que les politiques migratoires devraient être plus résolument orientées vers une gestion des flux migratoires temporaires et définitifs, vers la lutte contre les causes de l'immigration et de l'émigration organisée par des réseaux de trafic de personnes, et pour l'intégration sociale et professionnelle des immigrants, des réfugiés et de leur famille, et la mise en place de mécanismes conjoints visant à faire en sorte que les transferts d'argent aient une incidence positive sur le développement des pays récepteurs.
46. proposent que la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne du deuxième semestre 2007 intègre dans son programme de travail l'organisation d'une conférence sur le thème "Migration et développement".

Sur le programme de travail 2006-2007

47. acceptent l'offre du Conseil économique et social de Grèce pour que le prochain Sommet de 2007 se tienne en Grèce. Le Comité de suivi sera composé pour la période 2006-2007 des CES de Slovaquie, de Grèce, du Comité économique et social européen ainsi que, dans un souci

¹ Un rapport final sur ce thème sera présenté lors du Sommet de 2007.

d'équilibre géographique, du CNES d'Algérie. Le Comité de suivi examinera avec les représentants de la société civile organisée marocaine la possibilité de tenir le Sommet de 2008 au Maroc.

48. décident que les thèmes des rapports qui feront l'objet des débats lors du Sommet de 2007 seront les suivants:

- a) *la participation de la société civile au niveau local dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'action de la Politique européenne de voisinage et dans la perspective d'un développement équilibré et durable.* L'élaboration de ce rapport sera dirigée par le Comité économique et social européen en coopération avec le Conseil économique et social de Grèce, le Conseil économique et social de France, le Comité économique et social d'Israël, le Conseil économique et social de Tunisie ainsi que le Conseil économique et social palestinien;
- b) *les facteurs de compétitivité et de cohésion sociale pour la construction d'un espace intégré euro-méditerranéen.* L'élaboration de ce rapport sera dirigée par le Conseil économique et social d'Espagne en coopération avec le Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL), le Conseil national économique et social d'Algérie, le Conseil économique et social de Tunisie, le Conseil pour le développement économique et social de Malte, le Conseil économique et social de Grèce ainsi que des représentants des milieux économiques et sociaux de la Turquie.
- c) *Les facteurs favorisant l'accès des femmes à la vie économique et sociale et l'accroissement de leurs qualifications.* L'élaboration de ce rapport, qui s'inscrit dans le cadre du programme de travail adopté à l'occasion de la conférence ministérielle d'Istanbul des 14 et 15 novembre 2006 sur le rôle des femmes dans la société, sera dirigée par le Conseil national de l'économie et du travail d'Italie en coopération avec le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social de France, le Conseil économique et social de Tunisie, le Conseil économique et social palestinien, le Comité économique et social d'Israël, le Conseil national économique et social d'Algérie, le Conseil économique et social d'Espagne ainsi que la délégation turque du Comité consultatif mixte UE-Turquie. Un rapport intérimaire sera présenté au Sommet de 2007 et un rapport final en 2008.

LES PARTICIPANTS DU SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES SE PROPOSENT DE PRÉSENTER LA PRÉSENTE DÉCLARATION A LA 8ÈME CONFÉRENCE EUROMED DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LES 27 ET 28 NOVEMBRE 2006 À TAMPERE, FINLANDE.